



Note d'information

Degré 3 Equitation

Inscription à l'examen

Pour s'inscrire, les candidats doivent être détenteurs :

- d'une licence fédérale de compétition en cours de validité – LFC Club, Amateur ou Pro,
- du Galop® 7 ou équivalent

Les candidats s'inscrivent auprès de la structure organisatrice.

Un candidat peut être inscrit à l'ensemble des tests organisés lors de la session d'examen ou seulement à celui ou ceux qu'il choisit.

Un test validé est valable 24 mois à compter de la date de la session d'examen.

Validation de tests par la prise en compte de résultats en compétition :

Les résultats en compétition doivent dater de moins de 3 ans à la date de la demande. Les résultats permettant d'obtenir la validation d'un ou de plusieurs tests sont définis et listés dans le tableau chapitre VIII du règlement. Les procédures administratives de validation de(s) test(s) du Degré 3 acquis par équivalence de résultats en compétition sont effectuées par la Direction Technique Nationale sur demande du candidat envoyée par courrier à FFE Formation.

Le courrier de demande se compose de :

- Une demande rédigée sur papier libre et signée faisant état de l'identité et du numéro de licence du demandeur, du ou des tests demandés en équivalence et listant les performances à prendre en référence, en attestant sur l'honneur l'exactitude des informations transmises et la validité des documents joints,
- L'impression des résultats individuels ou des classements dans les épreuves issus du site www.ffe.com (à l'exclusion de tout autre site) permettant de prouver les résultats à prendre en compte pour délivrer le ou les tests correspondants,
- Une photocopie d'une pièce d'identité : carte nationale d'identité ou passeport.

Equivalence de résultats en compétition permettant d'obtenir un ou plusieurs tests

Les résultats en compétition doivent dater de moins de 3 ans.

a) Test 2 : le Dressage

Un cavalier ayant obtenu en compétition deux résultats de 64 % ou plus dans une reprise de dressage FFE de niveau Amateur 3 Préliminaire ou supérieure – sauf reprise libre – obtient par équivalence le test 2 de Dressage du Degré 3.

b) Test 3 : le CSO

Un cavalier ayant effectué en compétition :

- Soit 5 épreuves sans fautes d'un niveau Amateur 2 GP ou supérieur, sauf épreuves spéciales en CSO.

- Soit 2 classements dans le premier quart d'épreuves Hunter Equitation Amateur 2 GP ou GP Hunter de niveau supérieur obtient par équivalence le test 3 de CSO du Degré 3.

c) Test 4 : le Cross

Un cavalier ayant effectué en compétition de CCE Amateur 2 ou supérieure deux cross courus avec 5 points maximum de pénalités obtient par équivalence le test 4 de Cross du Degré 3.

d) Équivalence des trois tests équestres

Un cavalier ayant obtenu 2 classements dans le premier quart d'une épreuve de CCE de niveau Amateur 2 Grand Prix ou supérieure obtient les trois tests d'équitation du Degré 3.

Conditions générales, tenue, harnachements

- Les conditions générales d'organisation, de déroulement des tests, de tenue et de harnachement sont conformes au règlement des compétitions Amateur de la discipline pour les tests de Dressage, de CSO et de Cross.
- Pour le test de travail à pied : tenue de cavalier propre et correcte ou de compétition, cheveux attachés, tête couverte par une protection céphalique, un chapeau ou une casquette.